



Septembre 2024

FO COM \ LA POSTE
BGPN - Direction de la Relation Clients à Distance



L'ACCORD OTT COLIS

VALIDÉ!

FO vient de signer l'accord OTT colis. Cet accord valide les avancées obtenues par FO sur l'OTT négocié pour le SCCE. Si les horaires n'ont pas bougé, en revanche des avancées non négligeables avaient été obtenues!

Concernant le repos fixe, suite à notre questionnaire, la majorité d'entre vous ont répondu souhaiter conserver le RC glissant!

Et le télétravail ?

Vous pourrez dorénavant, pour ceux qui le souhaitent, bénéficier de 2 jours de télétravail voire 3 pour ceux qui peuvent en bénéficier! Les personnes à temps partiel pourront également en bénéficier!

L'autre avancée est là aussi une proposition FO:

Le Débit Crédit temps!

Vous pourrez alimenter un compteur temps (7h/ mois maximum) et récupérer ce temps sous forme d'une journée, d'une ou 2 demi-journées ou sous forme d'heures. C'est vous qui choisirez d'utiliser ou non ce système. **Il ne se substitue**

pas aux heures supplémentaires car c'est vous qui choisissez le ou les moments de faire du débit (en fonction des nécessités de service) ou du crédit temps. Une charte encadre ce fonctionnement et est à la disposition de vos représentants FO qui pourront vous renseigner.

Une commission de suivi sera mise en place par rapport à l'accord et de cette charte afin que tous ses contours soient respectés.

Nous resterons vigilants sur le respect de ces avancées et n'hésitez pas à revenir vers nous si vous avez des questions ou si vous rencontrez des difficultés pour bénéficier de ces avancées.

**À PARTIR DU 9 OCTOBRE,
VOTEZ FO!**



ÉLECTIONS CSE DU 9 AU 14 OCTOBRE 2024

DÉTERMINÉS

WWW.FOCOM-LAPOSTE.FR